DOCUMENT: 830-189/004

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR INTERNATIONAL TRADE

Trade Liberalization: THE MANITOBA PERSPECTIVE

A Statement by Honourable Eugene Kostyra
Minister, Department of Industry, Trade and Technology

Manitoba

Vancouver, British Columbia
May 28, 1985

TRADE LIBERALIZATION: THE MANITOBA PERSPECTIVE

A STATEMENT BY

HONOURABLE EUGENE KOSTYRA

MINISTER

DEPARTMENT OF INDUSTRY, TRADE AND TECHNOLOGY

AT THE

FEDERAL/PROVINCIAL MEETING

OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR INTERNATIONAL TRADE

VANCOUVER, B.C.

MAY 28, 1985

Trade is extremely important to the Canadian economy with exports accounting for roughly 30 percent of Gross National Product. The export contribution to provincial economies is uneven, but in Manitoba we consider the 20 percent export contribution to Gross Domestic Provincial Product to be very important. Moreover, exports have the potential to make a larger contribution to the economies of the provinces and Canada provided the basic ingredients for improved export performance are present.

The Province of Manitoba has been concerned for some time with regard to the growth in protectionism worldwide and the impact market restrictions will have on the economy of our province and on employment opportunities for Manitobans. We have, therefore, consistently supported proposals for trade liberalization. This position was advanced at the Western Premiers' meeting in Kelowna in 1984, at the First Ministers' meeting in Regina earlier this year and most recently at the Western Premiers' meeting in Grande Prairie, Alberta.

We have endorsed an early start on a new round of Multilateral Tariff Negotiations and that approach to trade liberalization remains our first priority. In that regard we were encouraged by the outcome of the Bonn Summit at which all nations agreed that a preparatory meeting of senior officials should take place before the end of the summer to determine the subject matter and organization of these negotiations. The anticipated 1986 start-up of these negotiations should provide the impetus for strengthening the world trading system which is a vital ingredient for Canadian export success and resulting job creation.

But we must also devote special attention to trade arrangements with the United States. Because of its proximity, similar lifestyles and language, and its size, the United States is by far the largest market for every Canadian province.

In 1984, the U.S. trade deficit was approximately $125 billion and it could well reach $140 to $160 billion this year. That deficit has fuelled protectionist forces in the United States with the result that many industry sectors in Canada are facing actions under U.S. trade laws. While Canada is not the major contributor to the U.S. deficit, our industry is inevitably affected by protectionist actions and the

potential impact on the Canadian economy and Canadian jobs is far reaching indeed. Countervailing duties on Manitoba hog exports and action by some U.S. States to prevent entry of Manitoba livestock are just two current examples of protectionism. The list of sectors affected by such actions grows month by month.

For that reason and given the opportunities which improved access to the U.S. market offers, Manitoba joined with other Western provinces in supporting a proposal to examine the benefits and disadvantages of a Canada/United States trade liberalization arrangement.

Our support for the examination of this arrangement was conditional upon an extensive period of adjustment being provided for industry sectors and workers adversely affected by such a new trading arrangement. We also stressed the need to "...fully participate with the federal government in all stages of negotiations in order to identify opportunities and problems of a Canada/United States common market before the arrangement is finalized."

We see those provisions affording substantial protection not only for our province but also for other provinces and regions in Canada which have concerns similar to ours.

We recognize fully that some Manitoba industries have been established and have grown because of protective Canadian trade policies, and would face major adjustmant problems in any significant move toward trade liberalization. We also recognize and share the concerns of many who contend that in a "wide open," "free trade" situation, the goals of Canadian economic self-sufficiency and self-determination could become even more difficult to achieve, and that Canadian institutions and, ultimately, Canadian sovereignty could be seriously threatened, if not compromised.

Under no circumstances would Manitoba agree to be party to any intitiative which we saw as weakening Canadian sovereignty.

Manitoba has a diverse economy. We have the largest manufacturing sector in Western Canada, substantial resource developments and a large service sector. Although on a smaller scale, the economy of Manitoba is not unlike those of Ontario and Quebec and we share many of the concerns that Eastern Canadian provinces may have with regard to a comprehensive free trade arrangement.

I was encouraged by Premier Lougheed's use (during the Western Premiers' press conference) of the Canada/United States Auto Pact as an example of the type of trade liberalization arrangement which could be investigated. The Auto Pact could best be described as a conditional free trade arrangement. As

administered by Canada, it requires that vehicle manufacturers exceed specified Production to Sales Ratios and Canadian Value Added requirements; the latter achieved through assembly operations, production of automotive parts in Canada; and the purchase of automotive parts from independent Canadian suppliers.

In addition, when the Auto Pact was introduced in 1965, the Automotive Adjustment Assistance Program was introduced to help the smaller Canadian automotive parts manufacturers adjust to the North American environment. That program provided low cost loans to these companies during the 8 or 9 year period in which it was in existence.

It is those types of safeguards and adjustment assistance measures which we believe will be necessary if a move towards Canada/United States trade liberalization proves to be feasible.

During the period in which investigation of a bilateral arrangement is in process, the continuation of protectionist actions impacting on Canadian industry is cause for great concern. I have noted that it was agreed at the Quebec Summit that preferential government purchasing policies would be frozen at current levels. In the same spirit, I call on the federal government to negotiate an immediate interim trade

> "The Western Premiers reaffirmed their governments' commitment to co-operate more closely in ensuring that the competition for investment among provinces and regions does not result in the misallocation and waste of scarce resources. While recognizing the need to meet intense international competition for investment, the Premiers agreed that it is essential to prevent unproductive "bidding wars" between provinces for major capital investments."

In conclusion, Manitoba has been a consistent supporter of trade liberalization in order to maintain and improve our access to external markets. We regard an early start-up of a new round of Multilateral Tariff Negotiations as a first priority for Canada. We also believe that detailed investigation of the feasibility of a trade liberalization arrangement between Canada and the United States should be initiated to consider the nature of a possible arrangement and the costs and benefits from both national and regional perspectives. These studies should be reinforced through the negotiation of a trade access stabilization treaty between the two countries to limit the effects of protectionism in the interval leading to a decision on this issue. A bilateral arrangement should be pursued in parallel with the Multilateral Tariff Negotiations, but should not, in any way, diminish our commitment to strengthening the world trading system.

DOCUMENT: 830-189/004

REUNION FEDERALE-PROVINICALE DES MINISTRES
RESPONSABLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Libéralisation du Commerce: Perspective du Manitoba

Discours Prononcé par l'honorable Eugene Kostyra
Ministre de l'industrie, du commerce et de la technologie

Manitoba

VANCOUVER (Colombie-Britannique)
Le 28 mai 1985

Traduction du Secrétariat

MANITOBA

LIBÉRALISATION DU COMMERCE : PERSPECTIVE DU MANITOBA

DISCOURS PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE EUGENE KOSTYRA,

MINISTRE DE

L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE,

À LA

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DES MINISTRES RESPONSABLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

À VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

LE 28 MAI 1985

Le commerce joue un rôle très important dans l'économie du Canada, où les exportations représentent environ 30 pour 100 du produit national brut. La quote-part provinciale, cependant, varie d'une province à l'autre. Nous considérons la quote-part du Manitoba, qui se chiffre à 20 pour 100 du produit provincial brut, comme étant très importante. Il est encore possible d'augmenter les quote-parts nationale et provinciales relatives aux exportations, à condition que nous disposions des éléments fondamentaux nous permettant d'accroître notre rendement en matière d'exportation.

Depuis quelque temps, le Manitoba s'inquiète de la tendance croissante au protectionnisme dans le monde entier et des effets qu'auront les restrictions de marché sur l'économie provinciale et sur les possibilités d'emploi des Manitobains. Le Manitoba a donc régulièrement appuyé les propositions de libéralisation des échanges commerciaux, d'abord en 1984, lors de la conférence des Premiers ministres de l'Ouest, à Kelowna, ensuite lors de la conférence des Premiers ministres, qui a eu lieu à Regina au début de l'année, et tout récemment, lors de la conférence des Premiers ministres de l'Ouest, à Grande-Prairie (Alberta).

En outre, le Manitoba a donné son appui aux propositions d'entamer sans tarder une nouvelle série de négociations tarifaires multilatérales, position confirmant l'importance accordée par la province à la libéralisation des échanges commerciaux. Le bien-fondé de cette position fut encore renforcé par les résultats du sommet de Bonn, où tous les pays participants ont voté en faveur de la tenue d'une réunion préparatoire des hauts fonctionnaires avant la fin de l'été pour organiser les séries de négociations et décider des sujets qui y seraient discutés. Le fait que le début des négociations est prévu pour 1986 devrait fournir l'élan nécessaire à la relance du commerce mondial, condition essentielle à l'expansion des exportations canadiennes et à la création d'emplois.

Nous devons également accorder une attention particulière à nos accords commerciaux avec les États-Unis. Ce pays constitue le marché le plus important de toute province canadienne en raison de sa proximité, de son étendue et de la langue et du mode de vie que l'on y trouve.

En 1984, le déficit commercial américain se chiffrait à environ 125 milliards de dollars, chiffre qui pourrait atteindre les 140 ou 160 milliards en 1985. Ce déficit a encouragé le protectionnisme aux États-Unis, ce qui a eu pour résultat que bon nombre de secteurs industriels canadiens font actuellement

l'objet de poursuites en vertu des lois américaines sur le commerce. Bien que le Canada ne soit pas la cause principale de ce déficit, ses industries, son économie et sa population active subissent les conséquences considérables des mesures protectionnistes prises par les États-Unis. Les droits compensateurs sur les exportations de porc du Manitoba et les mesures prises par certains États américains contre l'importation de bétail de la province ne sont que deux exemples du protectionnisme pratiqué actuellement par les États-Unis. Le nombre de secteurs touchés par ces mesures croît de mois en mois.

C'est pour cette raison et en vertu des possibilités commerciales qui ont amélioré l'accès aux marchés américains que le Manitoba s'est joint aux autres provinces de l'Ouest pour appuyer une proposition visant à étudier les avantages et les inconvénients d'un accord de libre-échange avec les États-Unis.

L'appui du Manitoba n'est pas inconditionnel : la province a exigé une période d'adaptation prolongée pour les secteurs industriels et les travailleurs qui subiraient les inconvénients d'un tel accord. Le Manitoba a également souligné le besoin de ... participer pleinement, avec le gouvernement fédéral, à toutes les étapes des négociations afin de mettre en lumière les possibilités et les problèmes d'un marché commun canado-américain avant qu'un tel accord ne soit conclu.

Nous croyons que ces dispositions fourniront une protection considérable au Manitoba et aux autres provinces et régions qui partagent nos inquiétudes.

Nous sommes convaincus que certaines industries manitobaines ont vu le jour et se sont développées à la faveur de certaines politiques commerciales protectionnistes mises en oeuvre au pays et qu'elles auraient du mal à s'adapter si le commerce tendait à se libéraliser de façon appréciable. Nous sommes également conscients des craintes de nombreuses personnes, craintes que nous partageons d'ailleurs et selon lesquelles, dans un contexte de "libre échange" et d'"économie ouverte", les objectifs d'autosuffisance et d'autodétermination économiques que s'est fixés le Canada pourraient être encore plus difficiles à réaliser et, de plus, les institutions canadiennes et, en définitive, la souveraineté de notre pays se verraient gravement menacées, sinon compromises à jamais.

En aucun cas le Manitoba acceptera-t-il de mettre en péril la souveraineté du Canada.

Le Manitoba a une économie variée qui comprend le plus grand secteur manufacturier de l'Ouest, d'importants projets de mise en valeur des ressources et une bonne industrie de services.

L'économie manitobaine ressemble à celle de l'Ontario et du Québec, sans être aussi importante. Nous partageons les mêmes inquiétudes que nos collègues des provinces de l'Est face à un accord global de libre-échange.

Lors de la conférence des Premiers ministres de l'Ouest, M. Lougheed a cité le Pacte canado-américain de l'automobile comme exemple pour décrire le genre d'accord de libre-échange à étudier. Ce pacte n'est autre qu'un accord de libre-échange conditionnel administré par le Canada et selon lequel les fabricants de voitures doivent excéder les rapports production-ventes prévus, les exigences indiquées en matière de valeur ajoutée canadienne grâce aux opérations de montage, à la production au Canada de pièces automobiles et à l'achat de pièces automobiles de fournisseurs canadiens indépendants.

En outre, lorsque le pacte de l'automobile fut présenté en 1965, on avait également proposé un programme d'aide de transition à l'industrie automobile visant à aider les petits fabricants de pièces automobiles à s'adapter au milieu nord-américain en leur offrant des prêts à faible taux d'intérêt. Ce programme resta en vigueur pendant quelque huit ou neuf ans.

Nous croyons qu'il nous faudra offrir des garanties et de tels programmes d'aide à l'adaptation si nous nous dirigeons vers une libéralisation du commerce canado-américain.

Alors même que nous étudions la possibilité d'un accord bilatéral, nous continuons de nous inquiéter des effets des mesures protectionnistes sur l'industrie canadienne. Il a été noté que, lors du sommet de Québec, on a accepté de geler les tarifs d'achat préférentiels du gouvernement aux taux actuels. Dans ce même esprit, nous demandons au gouvernement fédéral de négocier un accord ou un traité provisoire de stabilisation du commerce qui entrerait en vigueur immédiatement afin de limiter les effets néfastes du protectionnisme sur l'industrie et les travailleurs canadiens et américains.

J'aimerais ajouter deux autres points importants :

Premièrement, contrairement à certaines autres provinces, nous ne croyons pas que l'amélioration de la position concurrentielle du Canada constitue l'objectif économique primordial du pays. Bien sûr, c'est là un objectif important, tout comme, à notre avis, la création d'emplois, le développement régional équilibré, la protection et l'amélioration des programmes d'assurance-maladie, des régimes

de pension et des autres programmes qui servent à distinguer le Canada des États-Unis et à améliorer la qualité de notre vie. Nous rejetons catégoriquement l'emploi de la raison "amélioration de notre position concurentielle" pour justifier d'importantes coupures budgétaires fédérales ou tout effort pour limiter les indemnités versées aux travailleurs canadiens.

Deuxièmement, nous attachons autant d'importance à nos besoins en matière de commerce interprovincial qu'à ceux en matière de commerce international. J'ai constaté avec satisfaction dans le communiqué sur l'investissement qu'ils ont publié à Grande-Prairie, que les Premiers ministres de l'Ouest favorisent la diminution de la concurrence entre les provinces. Ainsi peut-on lire dans ce document :

(traduction non officielle)
"Les Premiers ministres de l'Ouest ont réitéré l'engagement de leurs gouvernements respectifs à veiller plus étroitement et d'un commun accord à ce que la course aux investissements engagée par les provinces et les régions n'entraîne pas un gaspillage et une mauvaise utilisation des ressources déjà maigres. Tout en étant bien conscients de la nécessité de faire face à la concurrence

internationale féroce, les Premiers ministres se sont entendus pour dire qu'il est essentiel d'empêcher toute "surenchère néfaste" des provinces en quête d'immobilisations importantes."

En guise de conclusion, j'ajouterai que le Manitoba s'est toujours fait un ardent défenseur de la libéralisation du commerce afin de maintenir et d'améliorer l'accès de ses entreprises aux marchés extérieurs. À son avis, la tenue prochaine de la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales revêt un caractère primordial pour le Canada. Nous croyons en outre qu'il est impératif d'examiner en profondeur la faisabilité d'un accord canado-américain sur la libéralisation du commerce de manière à déterminer quelle forme pourrait prendre un tel accord et quels pourraient en être les coûts et avantages, tant pour le pays que pour chacune des régions. Ces études devraient s'accompagner de la négociation d'un traité bilatéral de stabilisation de l'accès au commerce de manière à limiter les effets du protectionnisme d'ici à ce que cette question soit tranchée. Parallèlement aux négociations commerciales multilatérales, il y aurait lieu de tenter de conclure une entente bilatérale qui ne tende d'aucune manière à affaiblir notre engagement à renforcer le système commercial international.